

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**Désignation commerciale **fischer B3 Mousse (MCCP)****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes Mousse de construction pour le montage de menuiseries, le remplissage et l'étanchéité d'interstices et de cavités

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéInformation sur l'entreprise **fischerwerke GmbH & Co. KG**
Klaus-Fischer-Straße 1
D-72178 Waldachtal
Téléphone: +49(0)7443 12-0
Fax: +49(0)7443 12-4222
Courriel: info-sdb@fischer.deDispositif de mise en circulation **fischer S. A. S.**
12, rue Livio B.P. 1 82
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1
Téléphone: +33 3 88 39 18 67
Fax: +33 3 88 39 80 44
Courriel: info@fischer.fr**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Téléphone en cas d'urgence **ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)****SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 **Flam. Aerosol 1; H222 H229 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 Lact.; H362 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 4; H413**Classification conformément à la Directive 67/548/CEE / 1999/45/CE **F+; R12 Carc.Cat.3; R40 R42/43 Xn; R20-48/20 Xi; R36/37/38 R64 N; R53**

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS02



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues, alcanes en C14-17, chloro-

Valeurs H

H222: Aérosol extrêmement inflammable.
 H229: éciipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H315: Provoque une irritation cutanée.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332: Nocif par inhalation.
 H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.
 H351: Susceptible de provoquer le cancer .
 H362: Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
 H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Valeurs P

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102: Tenir hors de portée des enfants.
 P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P405: Garder sous clef.

Informations complémentaires

P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

P501: Éliminer le contenu/réceptif dans traitement des déchets spéciaux

EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Réceptif sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

chez les personnes qui sont déjà sensibilisées aux diisocyanates, l'utilisation de ce produit peut déclencher des réactions allergiques. En cas d'asthme, de maladies de peau eczémateuse ou de problème de peau, éviter tout contact avec le produit. Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

2.3 Autres dangers

Risque pour la santé

Aucun à notre connaissance.

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

Réceptif sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Même après usage, ne pas ouvrir avec force ni brûler.

Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.

Conserver hors de la portée des enfants.

Aucun à notre connaissance.

Indication de danger

Aucun à notre connaissance.

Consignes de danger

Aucun à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	No. CAS: 9016-87-9 No. REACH: Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	Carc.Cat.3; R40 R42/43 Xn; R20-48/20 Xi; R36/37/38	25.0 – 50.0 %
		Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
alcanes en C14-17, chloro-	No. CAS: 85535-85-9 No.-CE: 287-477-0 No.-Index: 602-095-00-X No. REACH: 01-2119519269-33	R64 R66 N; R50-53 Lact.; H362 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	10.0 - 25.0 %
propane	No. CAS: 74-98-6 No.-CE: 200-827-9 No.-Index: 601-003-00-5 No. REACH: 01-2119486944-21	F+; R12 Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	2.5 - 10.0 %
oxyde de diméthyle	No. CAS: 115-10-6 No.-CE: 204-065-8 No.-Index: 603-019-00-8 No. REACH: 01-2119472128-37, 01-2119519269-33	F+; R12 Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	2.5 - 10.0 %
isobutane	No. CAS: 75-28-5 No.-CE: 200-857-2 No.-Index: 601-004-00-0 No. REACH: 01-2119485395-27	F+; R12 Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	2.5 - 10.0 %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
En cas d'inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	Utiliser un équipement de manutention mécanique. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
En cas de contact avec les yeux	Utiliser un équipement de manutention mécanique. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucune donnée disponible
-----------	--------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate Aucune donnée disponible

Un traitement médical spécial Aucune donnée disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse
Jet d'eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.
L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.
Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Laisser le produit se solidifier et utiliser un équipement de maintenance mécanique.
Assurer une ventilation adéquate.
Ne pas rincer à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres paragraphes Voir chapitre 8/13

6.5 Indications complémentaires

Autres données Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

Stocker conformément à la réglementation locale.

Classe de stockage (Allemagne) LGK 2B (TRGS 510)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) mousse expansive . Indications détaillées: voir notice technique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

oxyde de diméthyle, éther méthylique

France

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Source
1000	1920	20

Source: 20 - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (2012)

Europe

Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Date d'émission	Source
1 920	1 000	2000/39	24

Source: 24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Protection des mains professionnels(contact à long) :Porter des gants de protection.

Matière appropriée: caoutchouc butyle, Chloroprène, Caoutchouc nitrile

Matière non-appropriée: Gants jetables en PVC

Epaisseur de la matière: >= 0,5 mm

Temps de pénétration: >120 min

Remarque: Remplacer en cas d'usure.

Substance de référence: Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).

utilisateurs privés (contact de courte durée) :

Matière appropriée: ci-joint des gants jetables

Remarque: N'utiliser les gants qu'une fois.

Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Porter un équipement de protection adéquat.

Notent:

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.

Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol
Forme	aérosol
Couleur	beige
Odeur	caractéristique
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	non applicable
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	non applicable (aérosol)
Point d'ébullition [°C]	non applicable (aérosol)
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m ²)]	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure:	1,5 Vol.%
Valeur limite supérieure:	18,6 Vol.%
Remarque:	Propulseur
Pression de vapeur [kPa]	550 – 600
Température:	20 °C

Densité [g/cm ³]	≈ 1
Température:	20 °C
Hydrosolubilité [g/l]	non miscible
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	indéterminé non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition [°C]	non déterminé
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	non applicable
Viscosité cinématique [mm ² /s]	non applicable
Risque d'explosion.	Non-explosif Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Température d'inflammation [°C]	> 200 °C
Densité relative de vapeur (air=1)	non déterminé
Mélange avec de l'eau	non miscible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-------------------------	--

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
--------------------	--

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Le récipient peut rompre en cas d'échauffement. Pas de décomposition en utilisation conforme.
---------------------	--

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone
oxydes d'azote (NOx)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composants dangereux

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 5000	DL50	rat	OECD 423	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	lapin	100

Source: 100 - 100

Irritation respiratoires Irritant

alcanes en C14-17, chloro-

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 4000	DL50	rat	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée	Source
> 13500	DL50	lapin	24 h	100
> 2800	DL50	rat	24 h	100

Source: 100 - 100

propane

Toxicité orale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

isobutane (contenant >= 0.1 % butadiène (203-450-8))

Toxicité orale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Irritant pour les voies respiratoires.
Irritation primaire cutanée	Irritant pour la peau. Irritant pour la peau et les membranes muqueuses
Irritation oculaire	Irritant pour les yeux.
Sensibilisation	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants dangereux

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 100	CL50	Brachydanio rerio (poisson zèbre)	OCDE Ligne directrice 203	96 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 1000	EC50	Daphnia magna	24 h	OCDE Ligne directrice 202	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 1640	ErC50:	Scenedesmus subspicatus	72 h	100

Source: 100 - 100

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 10	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 202	21 d	100

Source: 100 - 100

propane

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
> 1000	CL50	96 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
14,22	CL50	daphnia magna (puce d'eau géante).	48 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
7,71	EC50	Scenedesmus quadricauda (algues vertes)	96 h	100

Source: 100 - 100

oxyde de diméthyle, éther méthylique

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
> 1000	CL50	96 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 4400	CL50	Daphnia magna	48 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
154,917	EC50	Scenedesmus quadricauda (algues vertes)	96 h	100

Source: 100 - 100

isobutane (contenant >= 0.1 % butadiène (203-450-8))

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
27,98	CL50	96 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
14,22	CL50	daphnia magna (puce d'eau géante).	48 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
7,71	EC50	Scenedesmus quadri-cauda (algues vertes)	96 h	100

Source: 100 - 100

12.2 Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de répartition Pas d'information disponible.

Élimination dans les stations d'épuration Aucune donnée disponible

Biodégradabilité Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit. donnée non disponible

Coefficient de bioconcentration (BCF) Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement Aucune donnée disponible

Mobilité

Mobilité: insoluble

Mobilité: Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable) Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes




Information supplémentaire sur l'écologie Pas d'information écologique disponible. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Vider les restes.
Code des déchets	160500 – gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut 160504 – gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses 080501 – déchets disocyanates matériau durci: 200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
Emballages vides contaminés	080400 – déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits détachés) 080409 – déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.1 No ONU	1950	1950	1950
14.2 Description des marchandises	AÉROSOLS	AÉROSOLS	
14.2 Nom d'expédition des Nations unies		AEROSOLS	Aerosols, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2	2.1	2.1
Remarque	inflammable	(maximum 1 L) inflammable	
Étiquettes	2.1 	2.1 	2.1 
Catégorie	2		
Code de classement	5F		
Code de limitation du tunnel	D		
14.5 Dangers pour l'environnement		0: Non-marine pollutant	
No EMS		F-D;S-U	
Catégorie d'encombrement		A	

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions inutile dans les conditions normales d'utilisation

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Autres réglementations chez les personnes qui sont déjà sensibilisées aux diisocyanates, l'utilisation de ce produit peut déclencher des réactions allergiques. En cas d'asthme, de maladies de peau eczémateuse ou de problème de peau, éviter tout contact avec le produit. Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

WGK (Auto-classement) 1

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de R R12: Extrêmement inflammable.
R20: Nocif par inhalation.
R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R40: Effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes.
R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Teneur en taux de H H220: Gaz extrêmement inflammable.
H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H315: Provoque une irritation cutanée.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332: Nocif par inhalation.
 H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.
 H351: Susceptible de provoquer le cancer .
 H362: Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
 EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Énoncé des classes de risque

Flam. Aerosol: Aérosol inflammable
 Acute Tox.: Toxicité aiguë
 Skin Irrit.: Irritation cutanée
 Eye Irrit.: Irritation oculaire
 Resp. Sens.: Sensibilisation respiratoire
 Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
 Carc.: Cancérogénicité
 Lact.: Toxicité pour la reproduction (effets sur ou via l'allaitement)
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée STOT rép.
 Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique
 Aquatic Acute: Danger pour le milieu aquatique
 Flam. Gas: Gaz inflammable
 Press. Gas: Gaz sous pression

Modification par rapport à la dernière version

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Flam. Aerosol 1; H222 H229	Données expérimentales
Acute Tox. 4; H332	calculé
Skin Irrit. 2; H315	calculé
Eye Irrit. 2; H319	calculé
Resp. Sens. 1; H334	calculé
Skin Sens. 1; H317	calculé
Carc. 2; H351	calculé

Classification	Évaluation
Lact.; H362	calculé
STOT SE 3; H335	calculé
STOT RE 2; H373	calculé
Aquatic Chronic 4; H413	calculé
Flam. Aerosol 1; H229	calculé

Restrictions conseillées

Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.